



Récitez les commandements de l'Église.

- 1) Tu sanctifieras les fêtes d'obligation.
- 2) Tu assisteras à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.
- 3) Tu te confesseras au moins une fois l'an.
- 4) Tu communieras chaque année au temps pascal.
- 5) Tu jeûneras les jours fixés par l'Église.
- 6) Tu ne mangeras pas de viande les vendredis et les jours fixés par l'Église.



Récitez les commandements de l'Église.

- 1) Tu sanctifieras les fêtes d'obligation.
- 2) Tu assisteras à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.
- 3) Tu te confesseras au moins une fois l'an.
- 4) Tu communieras chaque année au temps pascal.
- 5) Tu jeûneras les jours fixés par l'Église.
- 6) Tu ne mangeras pas de viande les vendredis et les jours fixés par l'Église.